



ORIENTATIONS BUDGETAIRES EXERCICE 2017

**Eléments en vue du débat organisé lors de la séance
du Conseil Municipal du 17 mars 2017**

1/ LES OBLIGATIONS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES DEPUIS LE LOI NOTRE :

Conformément aux articles L2312-1, L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le débat d'orientations budgétaires est obligatoire pour les communes de plus de 3 500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat serait entachée d'illégalité et pourrait entraîner l'annulation de ce budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif et ne peut pas être organisé au cours de la même séance que l'examen de ce budget.

Dans les Communes de 3 500 habitants et plus, un rapport doit être produit sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Conformément à l'article L2313-1 du CGCT, le rapport sur les orientations budgétaires de l'exercice est mis en ligne sur le site internet de la commune, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles il se rapporte.

2/ LES OBJECTIFS DU DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- de discuter des orientations budgétaires de l'exercice, des engagements pluriannuels qui préfigurent les priorités du budget primitif et de l'évolution et des caractéristiques de l'endettement de la collectivité
- d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la collectivité

Il permet de présenter des informations d'ordre financier et budgétaire, facilitant la tenue des débats, comme par exemple :

- des données sur le contexte budgétaire :
 - l'environnement économique local et national,
 - le contexte financier,
 - les orientations budgétaires de l'Etat concernant le secteur public local et impact sur la collectivité...
- la situation financière de la collectivité
- les perspectives pour l'année à venir

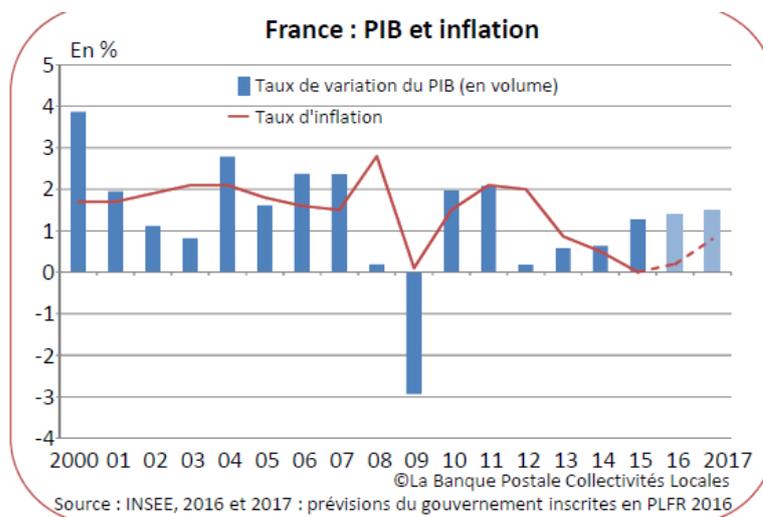
1-1 LES PRINCIPAUX INDICATEURS MACRO ECONOMIQUES

1-1-1 Une hypothèse de croissance économique de 1,5 % pour 2017

Le programme de stabilité a été construit sur la base d'un scénario macroéconomique de poursuite de la reprise économique française en 2016 et en 2017, soit 1,5% chaque année après 1,3% en 2015 et 0,5% en moyenne entre 2012 et 2014.

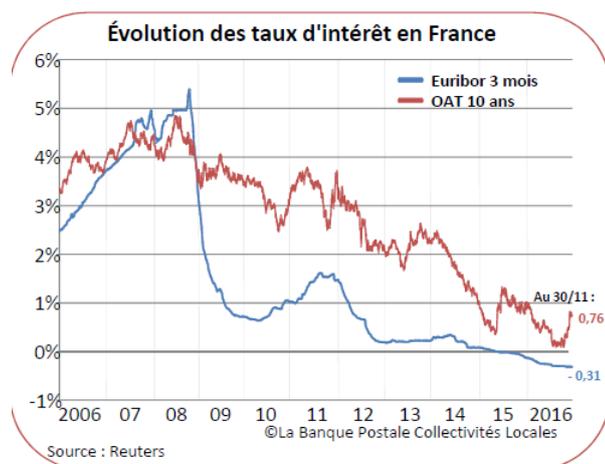
1-1-2 Une prévision de reprise légère de l'inflation

L'inflation se redresserait à +0,8 % dès 2017 (+0,1 % en 2016), notamment sous les effets conjugués de la hausse des prix de l'énergie et des taux de change.



1-2-3 Des taux d'intérêt encore très faibles

Les taux d'intérêt historiquement bas depuis 2012 devraient, au regard des prévisions de croissance et d'inflation en zone EURO, rester faibles en 2017. A noter que l'Euribor 3 mois, principal index européen, est négatif depuis avril 2015.



1-2-4 Evolution contenue du chômage

Le taux de chômage s'établit à 10% de la population active au troisième trimestre 2016, contre 10,3% en 2015.

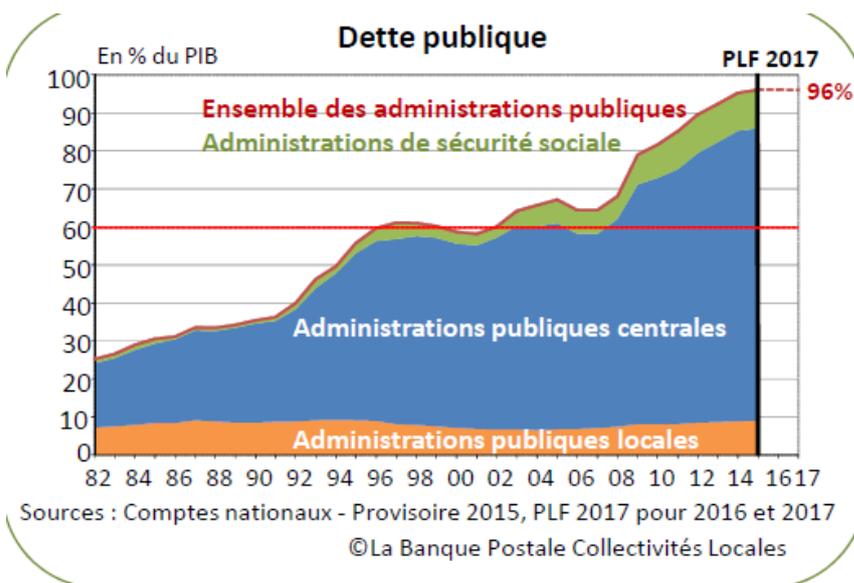
1-2 LES PREVISIONS POUR LES FINANCES PUBLIQUES EN 2017

1-2-1 Le déficit public : l'effort de redressement poursuivi

Avec une prévision de croissance de 1,5%, le projet de loi de finances et le projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2017 prévoient un retour sous le seuil de 3% soit 2,7 % de PIB en 2017, contre 3,3% estimés en 2016 et 3,5% en 2015.

1-2-3 La dette publique : toujours en augmentation...

L'amélioration du solde du déficit public a permis de stabiliser la dette publique après 10 années de hausse continue. Après avoir atteint 96,2% du PIB en 2015, la dette publique atteindrait 96,1% en 2016 puis 96% en 2017.



1-3 LA LOI DE FINANCES INITIALE 2017 : IMPACT POUR LES COLLECTIVITES

1-3-1 La poursuite de la diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités territoriales

En réponse aux fortes mobilisations des élus locaux en 2015 et 2016, la LFI 2017 prévoit une baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF) de 2,6 Md€ (1,1 Md€ pour les départements, 1 Md€ pour le bloc communal et 0,5 Md€ pour les régions), l'effort supporté par les communes et les intercommunalités étant réduit de moitié par rapport à leur contribution en 2015 et 2016.

Rappel : prélèvement au niveau national (en Milliards d'euros) :

2014	- 1,50 Mds €
2015	- 3,67 Mds €
2016	- 3,67 Mds €
2017	- 2,63 Mds €

2014-2017 : - 11,471Mds €

En Mds €	2014	2015	2016	2017	
Prélèvements 2014	-1,50 Mds €	-1,50 Mds €	-1,50 Mds €	-1,50 Mds €	
Prélèvements 2015		-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	
Prélèvements 2016			-3,67 Mds €	-3,67 Mds €	
Prélèvements 2017				-2,63 Mds €	
Total	-1,50 Mds €	-5,17 Mds €	- 8,84 Mds €	-11,47 Mds €	Total cumulé - 26,98 Mds €

1-3-2 La fixation d'un Objectif d'Evolution de la Dépense Locale (ODEDEL) à valeur indicative

Évolution 2017/2016	Collectivités locales	Bloc communal	Départements	Régions
Dépenses totales	+ 2,0%	+ 2,1%	+ 2,2%	+ 0,8%
Dépenses de fonctionnement	+ 1,7%	+ 1,3%	+ 2,6%	+ 1,1%
Dépenses d'investissement*	+ 3,1%	+ 4,7%	-0,5%	+ 0,2%

Source : données PLF 2017 * estimations La Banque Postale Collectivités Locales par déduction des 2 premières lignes

1-3-3 Gel de la montée en charge du FPIC (1 Mds €)

Le FPIC (Fonds national de péréquation des recettes intercommunales et communales) se stabilise en 2017 à 1 Milliard d'euros représentant 1,9 % environ des ressources fiscales du bloc communal (au lieu des 2 % prévu initialement par la LFI 2012). La forte transformation de la carte intercommunale (de 2062 groupements à fiscalité propre en novembre 2016 à 1263 au 1^{er} janvier 2017) viendra bouleverser la répartition nationale.

1-3-4 Un faible coefficient de revalorisation forfaitaire des bases d'imposition

Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est fixé, pour 2017, à 0,4 %, soit l'inflation constatée sur les 12 derniers mois.

1-3-5 Maintien du FCTVA

Le Fonds de Compensation de la TVA reste fixé à 16,404 % comme en 2015 et 2016. Il est à noter également le maintien de l'élargissement de l'assiette du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie, en sus des dépenses réelles d'investissement.

1-3-6 Un soutien à l'investissement de nouveau renforcé

Le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL) sera reconduit et porté à 1,2 Milliards d'euros en 2017 (1 Mds € en 2016). Il permettra notamment de conclure des contrats de ruralité (216 M €) et de financer le pacte Etat-Métropole (150 M€).

Quant à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), elle est portée à 1 Milliard d'euros (+ 384 M€)

II – LE CONTEXTE LOCAL

2-1 LA SITUATION ECONOMIQUE DU TERRITOIRE

Revenu annuel moyen par habitant

- Commune de Bagnères : 11 748 € / habitant en 2015
- Moyenne de la strate : 12 260 € / habitant

Foyers non imposable (impôt sur le revenu) :

45,8 % de foyers non imposables en 2012

Logements sociaux

En 2015, 13,90 % (837 / 6 023 logements) logements sociaux

Source : fiche critère DGF

APL

29 % des habitants de Bagnères de Bigorre bénéficient des APL en 2015 (1747 / 6023)

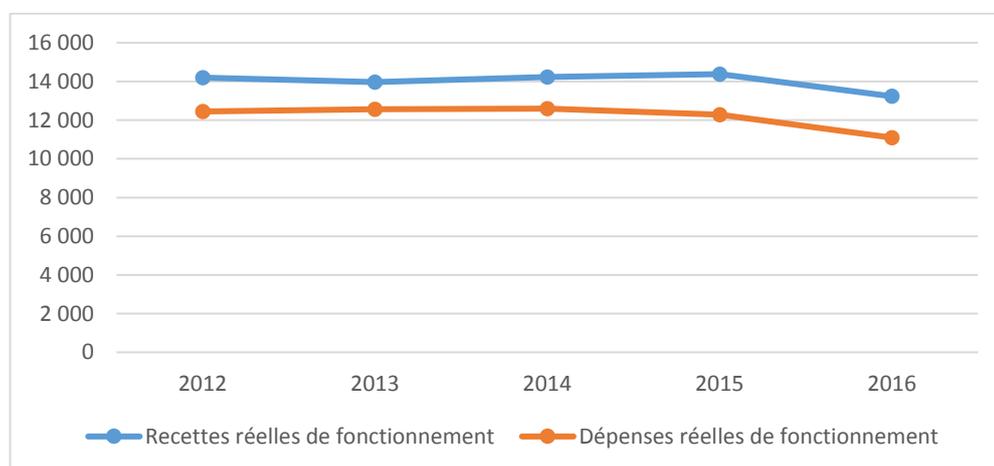
Source : fiche critère DGF

Familles monoparentales

9 % des familles sont des familles monoparentales en 2012

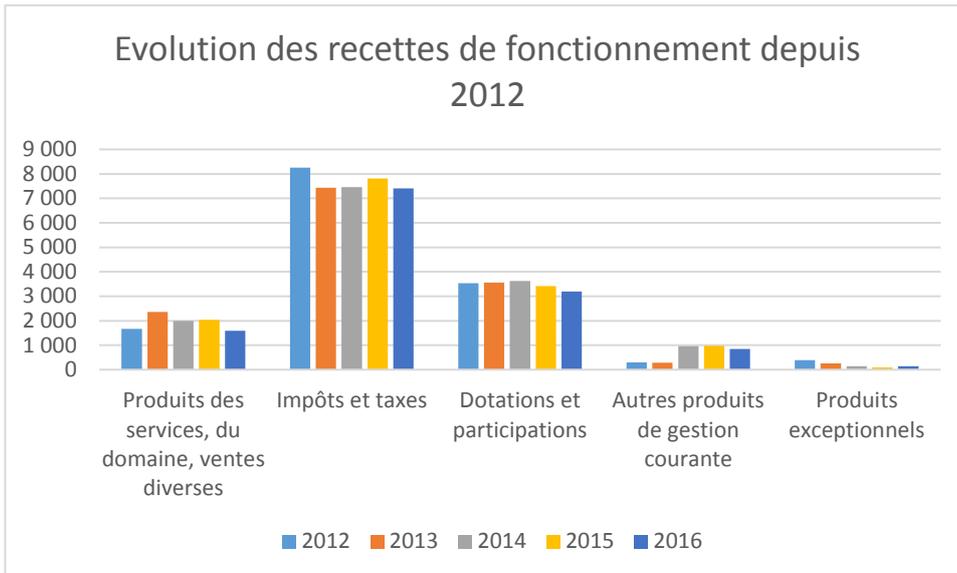
2-2 LA SITUATION FINANCIERE DE LA COLLECTIVITE

221 – Evolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement depuis 2012 (Budget principal)

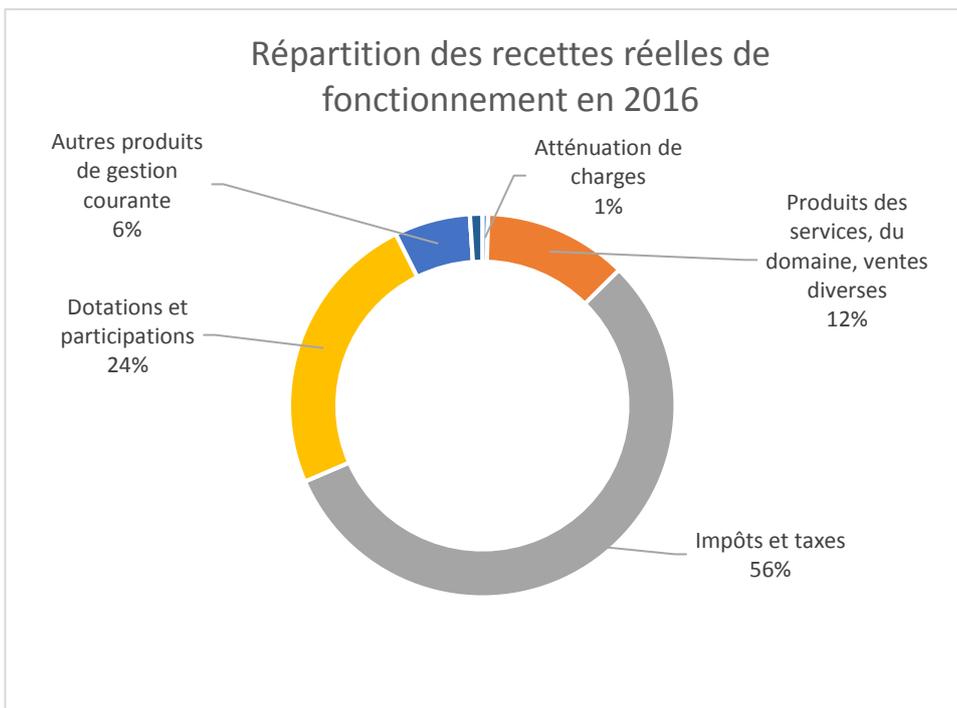


On constate en 2016 une baisse des dépenses (-10 %) plus rapide que la baisse des recettes (- 8 %), améliorant ainsi la situation financière de la collectivité.

222 – Les recettes de fonctionnement



Nous observons en 2016 une baisse générale de toutes les recettes y compris les impôts et taxes et ce, malgré la baisse importante des dotations de l'Etat (- 229 K€ de 2015 à 2016).



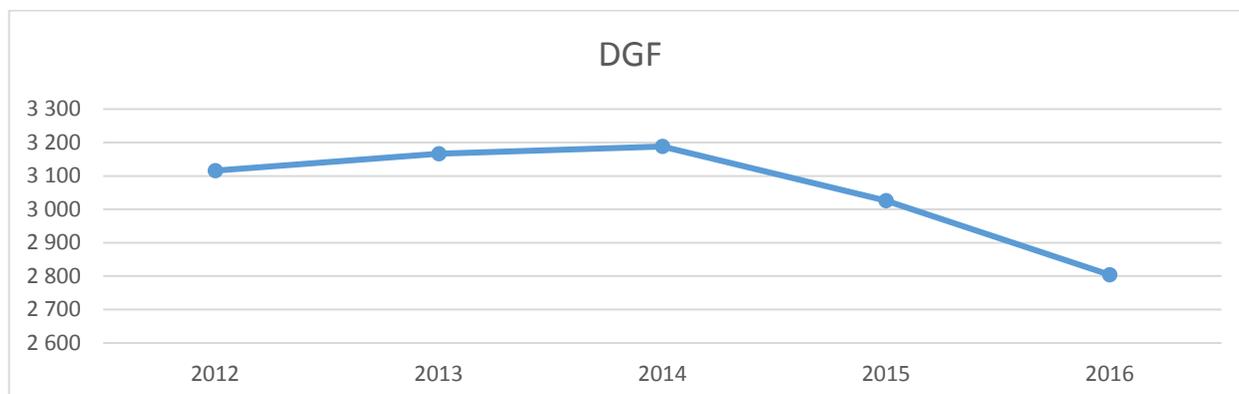
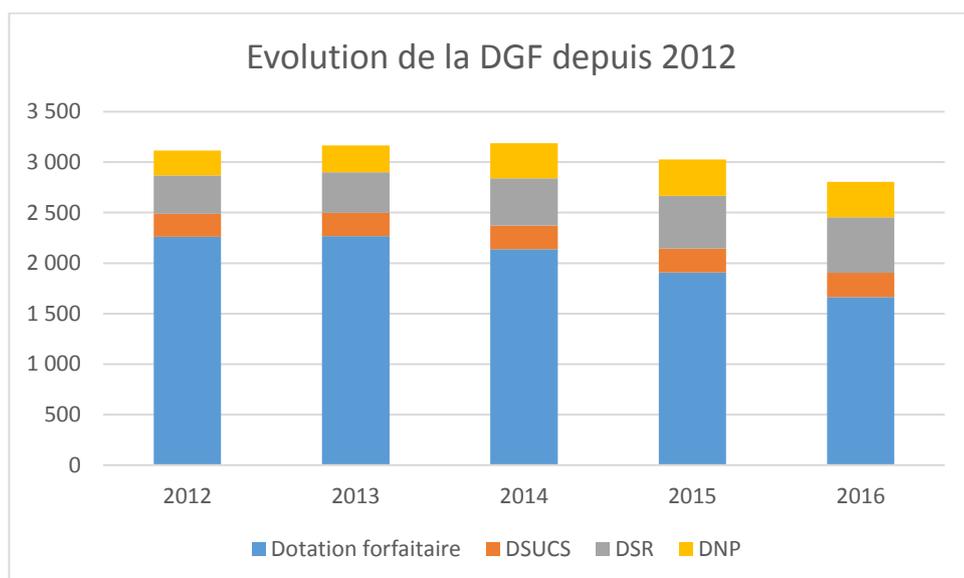
Zoom sur l'évolution de la fiscalité depuis 2012

BASES	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	12 392	12 932	12 916	13 386	13 240
Foncier bâti	12 194	12 535	12 684	13 004	13 233
Foncier Non bâti	88	92	93	92	90

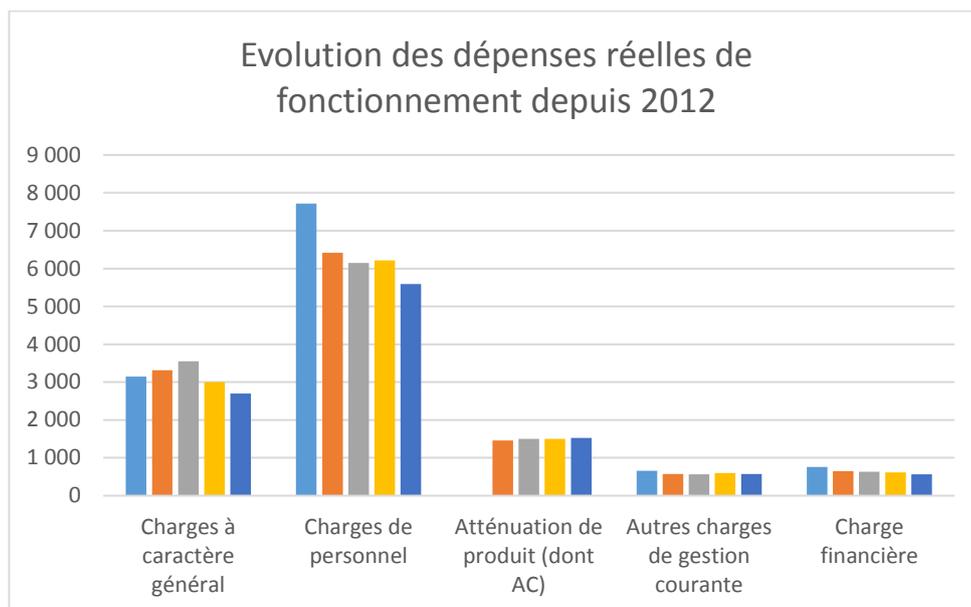
TAUX	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	20,49%	19,90%	19,90%	19,90%	19,00%
Foncier bâti	22,11%	22,11%	22,11%	22,11%	21,50%
Foncier Non bâti	62,81%	61,00%	61,00%	61,00%	58,24%

PRODUIT	2012	2013	2014	2015	2016
Taxe d'habitation	2 539	2 573	2 570	2 664	2 516
Foncier bâti	2 696	2 771	2 804	2 875	2 845
Foncier Non bâti	55	56	57	56	52
Produit contributions directe	5 311	5 401	5 481	5 659	5 413
+ Compensations Fiscales	298	273	296	267	224
Impôts locaux larges net	5 609	5 674	5 777	5 926	5 637

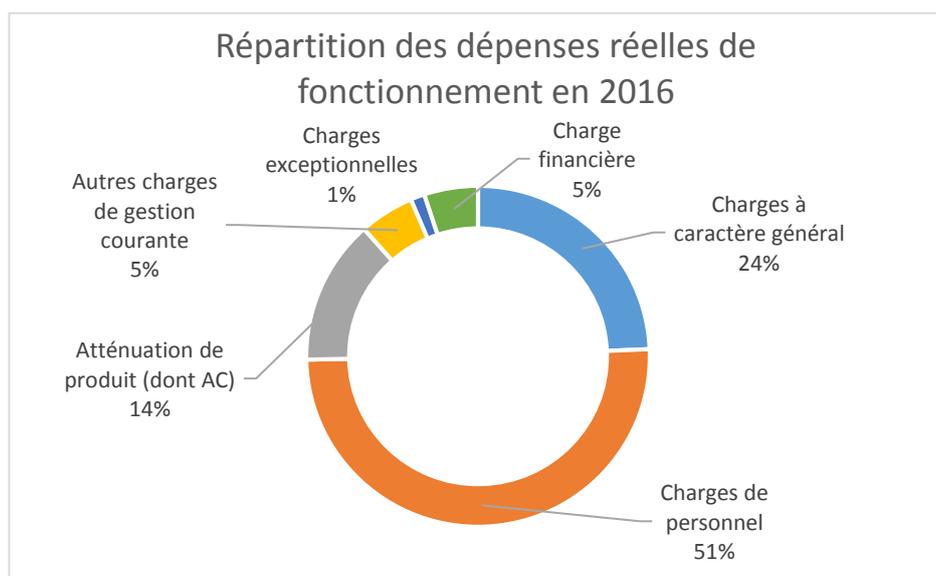
Zoom sur l'évolution des dotations de l'Etat depuis 2012



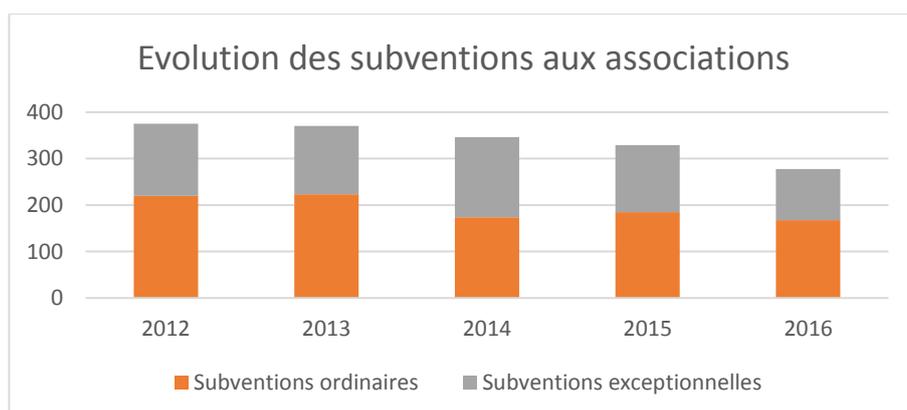
223 – Les dépenses de fonctionnement (Budget principal)



2016 est donc marquée par la baisse générale de toutes les dépenses réelles de fonctionnement de l'ordre de 10 % en moyenne, traduisant ainsi les effets d'une gestion maîtrisée. Cette baisse s'explique aussi en partie par des factures de fin d'année non prises en compte dans les dépenses 2016 (problème de rattachement comptable).

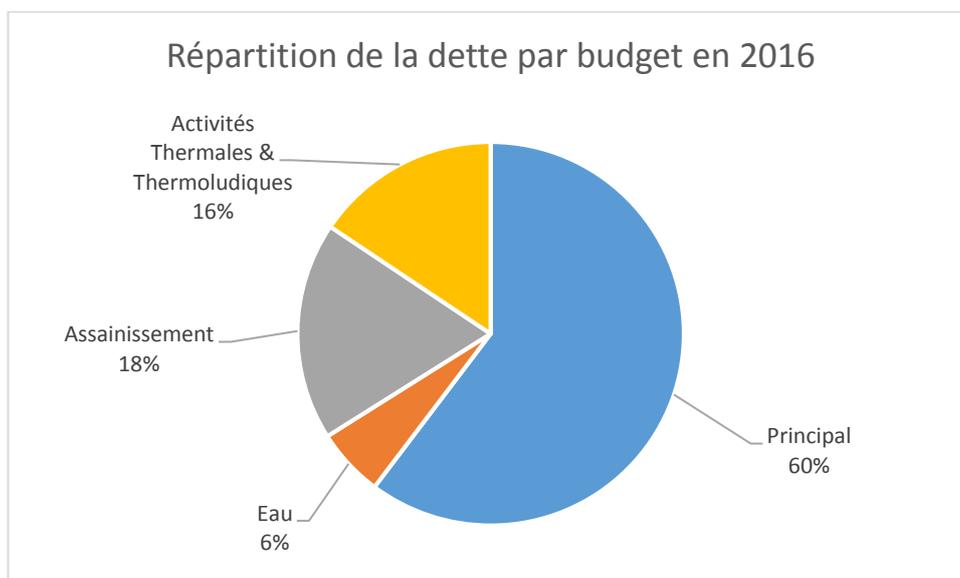


Zoom sur l'évolution des subventions aux associations (ordinaires et exceptionnelles)

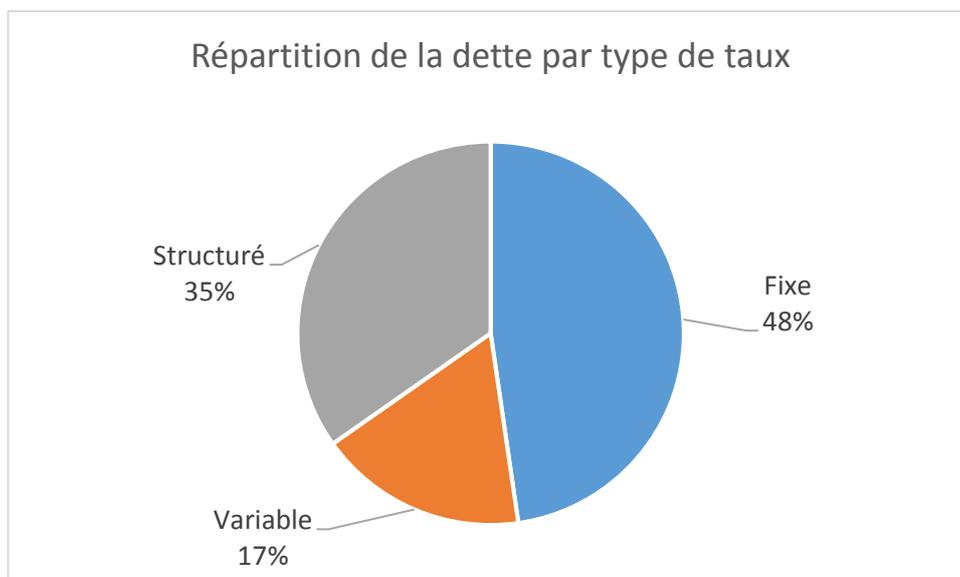


224 – La dette au 31/12/2016

↳ Répartition de la dette par budget



↳ Structure de la dette par type de taux (tous budgets)



Il est à noter qu'en 2016 a été prise une délibération pour la sécurisation d'un emprunt structuré qui s'est opérée en janvier 2017.

↳ Taux moyen de la dette (tous les budgets)

Le taux moyen de la dette au 31/12/2016 est de 3,56 % en baisse par rapport à 2015 (3,63 %).

↳ Evolution de l'encours de la dette depuis 2012 (tous les budgets)

Comme le démontre l'évolution de l'encours de la dette, la Commune de Bagnères-de-Bigorre poursuit sa stratégie de désendettement.

Encours au 31/12 en K€	2012	2013	2014	2015	2016
Budget principal	18 006	15 583	14 928	14 024	13 279
Budget annexe de l'eau	1 623	1 557	1 464	1 367	1 268
Budget annexe de l'assainissement	5 021	4 649	4 275	4 274	4 056
Budget annexe de l'ATT	5 347	4 854	4 398	3 924	3 431
TOTAL	29 997	26 643	25 065	23 590	22 034

A noter un recours à l'emprunt maîtrisé sur 2016 :

- 420 K€ pour le budget principal
- 195 K€ pour le budget annexe de l'assainissement

↳ Capacité de désendettement exprimée en nombre d'années de remboursement (Budget principal)

k€	2012	2013	2014	2015	2016
Encours au 31/12	18 006	15 583	14 928	14 024	13 279
Epargne brute	1 458	1 246	1 548	2 122	2 158
ENCOURS AU 31/12 / EPARGNE BRUTE*	12,3	12,5	9,6	6,6	6,2

* Nb d'années nécessaires si l'on consacrait la totalité de l'épargne brute au remboursement de la dette

En 2016, en sus de la baisse de l'encours, l'amélioration de l'épargne brute réduit encore le délai de désendettement en le ramenant à 6,2 ans. En d'autres termes, si nous consacrons la totalité de l'épargne brute du budget principal au remboursement de la dette, il nous faudrait un peu plus de 6 ans.

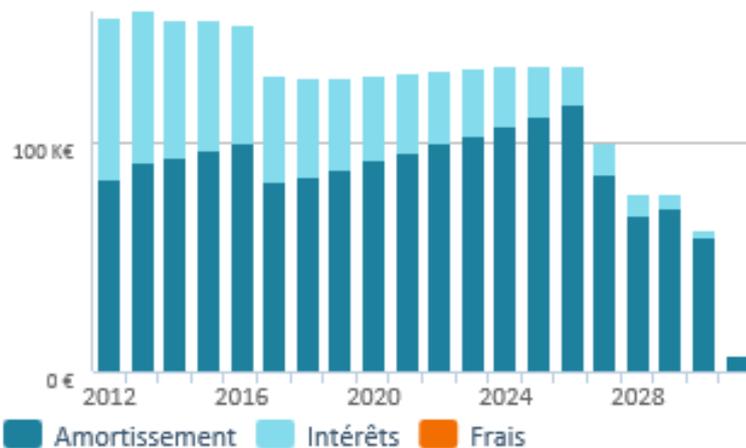
La politique de désendettement se poursuivra en maîtrisant notamment l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement.

↳ Evolution des annuités depuis 2012

BUDGET PRINCIPAL - EXTINCTION DE LA DETTE



BUDGET ANNEXE DE L'EAU - EXTINCTION DE LA DETTE



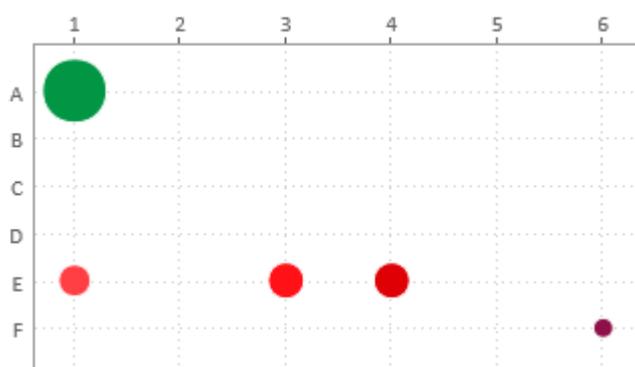
BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT - EXTINCTION DE LA DETTE



BUDGET ANNEXE DE L'ATT - EXTINCTION DE LA DETTE



↳ **Information sur les prêts structurés au 31 décembre 2016**
(Charte Gissler ou niveau du risque de l'encours de la dette)



63,78 % de la dette de la Ville est située en niveau 1 A, représentant un encours de 14 054 402,36 €.

Cependant, 36,22 % de l'encours présente, au 31/12/2016, un risque d'indice (écart de taux : Niveau 3/4) et de structure (avec effet multiplicateur sans cape – Niveau E). A noter également l'emprunt hors charte Gissler libellé en Franc suisse(F6).

Présentation Gissler	Capital restant dû	%
A1	14 054 402,36	63,78%
E1	1 445 149,93	6,56%
E3	3 109 012,34	14,11%
E4	3 109 012,34	14,11%
F6	316 501,28	1,44%
Total	22 034 078,25	100,00%

224 – L'évolution financière en matière d'autofinancement (ou épargne nette)

Au 31 décembre 2016, la situation financière de la Ville de Bagnère de Bigorre s'est améliorée par rapport à l'année 2015 en raison :

- d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement qui ont continué à baisser en 2016 par rapport à 2015,
- et ce malgré la baisse incontournable des recettes de fonctionnement du fait non seulement des baisses de dotations de l'Etat mais également de la réduction de la pression fiscale.
- et une décroissance de la charge de la dette

BUDGET PRINCIPAL

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Produits de gestion courante	13 801	13 700	14 083	14 287	13 099
- Charges de gestion courante	11 520	11 765	11 757	11 321	10 389
= Excédent brut courant (EBC)	2 281	1 935	2 326	2 966	2 710
+ Produit exceptionnel larges (hors prod cession)	106	118	61	93	136
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	204	178	235	362	154
= Epargne de gestion	2 183	1 875	2 152	2 698	2 691
- Charges financières (6611 + 6612)	725	629	604	576	533
= Epargne brute	1 458	1 246	1 548	2 122	2 158
- Remboursement du capital	1 238	1 108	1 083	1 135	1 165
= EPARGNE NETTE	220	138	465	987	993

BUDGET ANNEXE DE L'EAU

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Produits de gestion courante	451	311	330	372	364
- Charges de gestion courante	64	142	137	46	47
= Excédent brut courant (EBC)	387	169	193	326	317
+ Produit exceptionnel larges (hors prod cession)	0	1	0	0	0
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	0	0	0	0	0
= Epargne de gestion	387	170	193	326	317
- Charges financières (6611 + 6612)	72	72	59	56	51
= Epargne brute	315	98	134	270	266
- Remboursement du capital	83	91	93	96	99
= EPARGNE NETTE	232	7	41	174	167

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Produits de gestion courante	617	675	549	544	566
- Charges de gestion courante	105	186	117	104	102
= Excédent brut courant (EBC)	512	489	432	440	464
+ Produit exceptionnel larges (hors prod cession)	0	72	0	0	0
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	1	14	0	0	0
= Epargne de gestion	511	547	432	440	464
- Charges financières (6611 + 6612)	159	137	130	120	11
= Epargne brute	352	410	302	320	454
- Remboursement du capital	393	397	374	383	413
= EPARGNE NETTE	-41	13	-72	-63	40

BUDGET ANNEXE DE L'ACTIVITE THERMALE ET THERMO LUDIQUE

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Produits de gestion courante	1 338	1 364	1 369	1 368	1 372
- Charges de gestion courante	252	269	643	861	733
= Excédent brut courant (EBC)	1 086	1 095	726	507	639
+ Produit exceptionnel larges (hors prod cession)					
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	41	42	42	40	40
= Epargne de gestion	1 045	1 053	684	467	599
- Charges financières (6611 + 6612)	242	214	193	175	156
= Epargne brute	803	839	491	292	443
- Remboursement du capital	470	493	456	474	493
= EPARGNE NETTE	333	346	35	-182	-50

BUDGETS CONSOLIDES

K€	2012	2013	2014	2015	2016
Produits de gestion courante	16 207	16 050	16 331	16 571	15 401
- Charges de gestion courante	11 941	12 362	12 654	12 332	11 271
= Excédent brut courant (EBC)	4 266	3 688	3 677	4 239	4 131
+ Produit exceptionnel larges (hors prod cession)	106	191	61	93	136
- Charges exceptionnelles (dont intérêt LT)	246	234	277	402	194
= Epargne de gestion	4 126	3 645	3 461	3 931	4 072
- Charges financières (6611 + 6612)	1 198	1 052	986	927	751
= Epargne brute	2 928	2 593	2 475	3 004	3 321
- Remboursement du capital	2 184	2 089	2 006	2 088	2 171
= EPARGNE NETTE	744	504	469	916	1 150

216 – L'évolution du niveau d'investissement (tous les budgets)

La Ville de Bagnères de Bigorre poursuit depuis plusieurs années son programme d'investissement en vue de la mise en accessibilité des équipements publics, de l'amélioration énergétique des bâtiments et de la rénovation de son patrimoine.

Les principaux travaux ont été les suivants sur les cinq dernières années :

- le programme de réhabilitation complète de l'école Jules Ferry (amélioration énergétique, mise en accessibilité et mise en sécurité) qui a commencé en 2016 et se terminera en 2017
- L'aménagement de la gare (clos couvert du bâtiment) et aménagement des abords pour l'installation d'un groupe médical et la réhabilitation du quartier
- des travaux d'amélioration énergétique dans les bâtiments municipaux (installation de nouvelles chaudières dans les écoles Ferry, Achard et Carnot, au gymnase de la Plaine)
- la mise en place d'un réseau de chaleur à base d'eau thermale (pour chauffer l'office de tourisme, la médiathèque et les halles)
- la mise en accessibilité des équipements publics (WC de la gare, programme triennal des trottoirs)
- L'aménagement du parking du Castillon (phase 1)
- La réhabilitation de bâtiments publics (réfection de la couverture du Tennis Couvert du Salut, des chêneaux de la halle et du sol du gymnase de la Plaine)
- le changement du matériel radiographique à la Mongie
- la requalification du centre ancien avec l'extension d'une zone de rencontre
- la création d'un circuit patrimoine
- Divers projets numériques dans les écoles permettant d'équiper chaque classe d'au moins deux ordinateurs
- La réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement

	2012	2013	2014	2015	2016
Budget principal	2 852	1 537	1 175	979	1 918
Budget annexe de l'eau	56	282	45	131	364
Budget annexe de l'assainissement	107	46	15	75	347
Budget annexe de ATT	344	599	24	132	111
TOTAL	3 359	2 464	1 259	1 318	2 739

3-1 EN MATIERE DE DEPENSES

La diminution des dotations de l'Etat implique la maîtrise des dépenses de fonctionnement, afin de préserver au mieux l'épargne de gestion, et donc l'autofinancement. Les orientations qui s'imposent donc en 2017 sont les suivantes :

3-1-1 Maîtriser davantage les charges à caractère général

L'année 2016 a été caractérisée par une nouvelle baisse importantes des charges à caractères général (sensibilisation de l'ensemble des services et hiver peu rigoureux).

La hausse des charges à caractère général prévue pour 2017 comparativement au réalisé 2016 s'explique essentiellement par :

- La prise en compte des impayés 2016 sur l'exercice 2017 (prestation de transport scolaire notamment)
- La dématérialisation des services publics (Services techniques, services RH, Etat civil, Police municipale)
- Des prévisions prudentes (donc assez élevées) :
 - o de la prestation de déneigement bien que réduite comparativement aux autres années
 - o de la prestation de secours à reverser à la RICT
 - o des consommations énergétiques

Par ailleurs, la mise en place d'un contrôle de gestion accru dans les services permettra de dégager des marges de manœuvre pour les années suivantes.

3-1-2 Contenir la hausse des charges de personnel

Les dépenses de personnel, poste le plus important du budget des collectivités, ont été étudiées au plus près, mais seront supérieures à 2016. En effet, de nouvelles mesures de 2016 sont venues alourdir ce chapitre et auront un impact en 2017, à savoir :

- la revalorisation du point d'indice de 0,6 % au 1^{er} juillet 2016 et au 1^{er} février 2017
- l'augmentation de la cotisation employeur à la caisse de retraite de 0,1%
- la revalorisation du SMIC
- la mise en œuvre de la réforme des Parcours Professionnels, Carrières et Rémunération (PPCR)
- le RIFSEEP, ou régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, nouvel outil indemnitaire de référence en remplacement de la plupart des primes et indemnités existantes.

3-1-3 Stagnation provisoire de l'attribution de compensation

Suite aux évolutions de l'attribution de compensation de l'année 2016 (+ 25 K€), l'année 2017 enregistrera une stabilité de celle-ci. Cette stabilité ne sera que provisoire puisque le transfert de plusieurs compétences pour le 1^{er} janvier 2018 est à l'étude :

- Instruction du droit des sols suite au transfert de la compétence PLUI
- Eau
- Assainissement

3-1-4 Stabilité des subventions aux associations

En 2017, une stabilisation des subventions ordinaires aux associations sera recherchée, les subventions exceptionnelles étant examinées au cas par cas.

3-1-5 Poursuite de la politique de désendettement et gestion des encours structurés

Grâce aux efforts mis en place depuis quelques années, la Ville de Bagnères-de-Bigorre a réduit peu à peu la charge de la dette. Cependant **pour soutenir l'investissement local**, un emprunt minimum est nécessaire chaque année. C'est ainsi que l'annuité de la dette de 2017 se verra réduite fortement générant ainsi des marges de manœuvre plus favorables.

Budget principal :

k€	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	1 108	1 079	1 148	1 165	968
Intérêts	629	603	576	537	500
Annuité de la dette du budget principal	1 737	1 682	1 724	1 702	1 469

Budget annexe de l'eau

k€	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	91	93	96	99	83
Intérêts	72	60	56	52	46
Annuité de la dette du budget annexe de l'eau	163	153	152	151	129

Budget annexe de l'assainissement

k€	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	397	374	383	413	354
Intérêts	141	139	125	109	100
Annuité de la dette du budget annexe de l'assainissement	538	513	508	523	454

Budget annexe de l'activité thermale et thermoludique

k€	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	493	456	474	493	404
Intérêts	216	195	177	158	138
Annuité de la dette du budget annexe de l'ATT	709	651	651	651	542

Budgets consolidés

De manière globale, la Ville de Bagnères de Bigorre, grâce à sa politique de désendettement, gagne par rapport à 2016 des marges de manœuvre sur la section de fonctionnement

- 73 K€ en charges d'intérêt (Fonctionnement)
- Malgré la contraction des emprunts sur le budget principal (420 K€) et le budget annexe de l'assainissement (195 K€) en 2016, la fin de contrats d'emprunt contractés en 1996, vient baisser l'amortissement annuel.

Les marges de manœuvre étant faibles pour les années à venir (poursuite de la baisse des dotations), l'orientation de désendettement sera poursuivie. Il est à noter cependant pour 2017 une nécessité d'emprunt légèrement plus élevée au budget principal.

k€	2013	2014	2015	2016	2017
Capital	2089	2002	2 101	2 171	1 810
Intérêts	1058	997	934	856	783
Annuité totale de la dette	3 147	2 999	3 035	3 027	2 593

En outre, il est important de noter que la Ville de Bagnères-de-Bigorre, mène, en collaboration avec son cabinet de gestion de dette, une veille permanente permettant de saisir toutes les opportunités de réaménagement de sa dette. C'est ainsi que l'emprunt structuré libellé en Libor USD a été sécurisé en janvier 2017, et ce à des conditions très favorables.

L'emprunt libellé en Franc suisse pour lequel nous subissons depuis quelques années des pertes de change, fait l'objet d'une surveillance accrue. Pour autant les données macro économiques du moment n'ouvrent pas de perspectives favorables à sa désensibilisation à court terme.

3-2 EN MATIERE DE RECETTES

3-2-1 A la recherche de la stabilité du produit des services

Il n'est pas envisagé en 2017 de hausse de tarifs des services du domaine en vue de garantir le maintien de service public pour tous

3-2-2 Une baisse légère des dotations de l'Etat

↳ La Dotation Globale de Fonctionnement faiblement impactée au titre du redressement des comptes publics

La DGF de la Ville de Bagnères-de-Bigorre serait de 2 771 K€ en 2017 contre 2 804 K€ en 2016.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotation forfaitaire	2 137	1 908	1 664	1 541	1 541	1 541	1 541	1 541	1 541
+ Dotations d'aménagement (DA)	1 021	1 119	1 140	1 230	1 253	1 281	1 306	1 328	1 349
dont DSU	234	236	238	267	287	308	327	344	361
dont DSR	468	522	551	604	620	637	653	666	679
dont DNP	319	361	351	360	346	336	327	317	309
DGF	3 158	3 027	2 804	2 771	2 794	2 822	2 847	2 869	2 890
Différence	-8	-131	-223	-33	23	28	25	22	21

Source RCF

↳ Une reprise des compensations fiscales

Les diverses compensations fiscales issues initialement d'exonérations décidées par l'Etat, après avoir subi une forte baisse en 2016, connaîtront une reprise en 2017 :

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Compensations TH	227	192	280	283	286	290	294	298
Compensations FB	11	8	3	3	2	2	1	0
Compensations FNB	6	5	5	5	5	5	5	5
Compensations TP / CFE / CVAE	23	20	6	4	3	2	1	0
Compensations fiscales	267	225	294	295	296	299	301	303

Source RCF

3-2-3 Baisse du Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

En 2017, le territoire (CCHB + les communes membres) devrait, encore cette année, malgré le bouleversement de la carte intercommunale au niveau national, être éligible au FPIC et recevrait, légèrement moins qu'en 2016 (570 K€ contre 609 K € en 2016). Cela va engendrer pour la commune de Bagnères une baisse d'environ 20 K€.

3-2-4 La dotation de Solidarité Communautaire constante

Depuis la Réforme de la TP, la dotation de solidarité communautaire a été bloquée à 674 K€ pour la Ville de Bagnères-de-Bigorre. Ce principe devrait être maintenu cette année encore.

3-2-5 La fiscalité indirecte en baisse

La fiscalité indirecte comprend les taxes suivantes :

En K€	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taxe pylônes	18	19	19	20	18	18
Taxe sur l'électricité	203	206	204	205	205	205
Taxe sur les spectacles						
Taxe additionnelle sur les droits de mutation	222	212	180	228	250	200
Taxe affouage	1	1	1	0	0	0
Taxe sur les remontées mécaniques	320	321	330	282	289	310
Taxe sur le produit des jeux (casino)	530	562	516	545	504	545
Taxe d'aménagement (ex TLE)	63	25	41	57	37	35
Total	1 357	1 346	1 291	1 335	1 304	1 313

Certaines taxes pouvant varier sensiblement d'une année sur l'autre et notamment la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

3-2-6 Un objectif de stabilité des taux de fiscalité directe (Taxe d'Habitation et Taxe sur le Foncier Bâti)

Face aux divers contraintes budgétaires, la Ville de Bagnères-de-Bigorre, suite à la baisse des taux effectuée en 2016, proposera leur stabilité en 2017.

Pour mémoire :

Le produit de la fiscalité directe en 2016 était de 5 407 K€, soit une baisse de 245 K€ par rapport à 2015. Nous prévoyons une légère hausse de 42 K€ correspondant notamment à la faible revalorisation des bases fiscales (+ 0.4 % pour 2017).

3-3 ESQUISSE BUDGETAIRE

Compte tenu de ce qui précède et des premiers travaux budgétaires, le projet de budget de fonctionnement devrait s'esquisser de la manière suivante :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	CA 2016	DOB 2017	% EVOL / CA 2016	% EVOL / BP 2017
Résultat de fonctionnement reporté	1 240	1 240	1 387	11,87%	11,87%
Atténuation de charges	55	65	46	-29,03%	-15,11%
Opération d'ordre de transfert entre section	3	2	0		-100,00%
Produits des services du domaine, ventes	1 512	1 593	1 493	-6,27%	-1,27%
Impôts et taxes	7 495	7 413	7 443	0,40%	-0,69%
Dotations et participations	3 099	3 189	3 184	-0,18%	2,72%
Autres produits de gestion courante	837	842	837	-0,57%	0,00%
Produits financiers	0	0	0		
Produits exceptionnels	26	136	0		
TOTAL	14 267	14 480	14 389	-0,63%	0,86%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2016	CA 2016	DOB 2017	% EVOL / CA 2016	% EVOL / BP 2016
Charges de gestion générale	3 494	2 701	3 307	22,43%	-5,37%
Charges de personnel	5 593	5 588	5 904	5,65%	5,57%
Atténuation de produits	1 549	1 525	1 526	0,05%	-1,45%
Virement à la section d'investissement	1 624	0	1 559		-3,96%
Opération d'ordre de transfert entre section	643	643	600	-6,70%	-6,77%
Autres charges de gestion courante	611	575	590	2,60%	-3,53%
Charges financières	605	563	546	-2,89%	-9,69%
Charges exceptionnelles	148	146	357	144,19%	141,60%
TOTAL	14 267	11 741	14 389	22,56%	0,86%

3-4 LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

En l'état actuel de la préparation budgétaire, il ne se dégage pas de l'exercice 2017 une capacité d'autofinancement, puisque l'épargne nette est négative. Il est donc prévu de financer les investissements par les subventions, le FCTVA et la variation de l'excédent global de clôture. Le recours à l'emprunt sera limité à 750 K€.

La capacité d'autofinancement

	BP 2016	CA 2016	BP 2017
Epargne brute	1 054	2 161	802
Remboursement du capital de la dette	1 166	1 165	970
Epargne nette	-111	996	-168
Rec. D'inv.t (FCTVA + subventions + produits de cession)	1 470	1 229	1 935
Excédent de fonctionnement capitalisé	828	828	1 352
Autofinancement dégagé	2 187	3 053	3 119

3-5 PROGRAMME DES INVESTISSEMENTS 2017

Les programme des investissements tel qu'envisagé à ce jour peut se décliner de la manière suivante :

EN K€	COUT
LOGICIELS METIER (STM, RH, ETAT CIVIL, PM, MARCHE)	92
DIVERS INFORMATIQUES ET BUREAUTIQUES	52
MOBILIER DIVERS	25
OUTILLAGES	48
ACQUISITION MAISON DU SALUT	170
ACQUISITION ECOLE JEANNE D'ARC (Acte notarié de 2016)	90
TRAVAUX DIVERS BATIMENTS	109
ADAP PROGRAMME 2017	117
AMENAGEMENT DU REZ DE JARDIN DE LA MAIRIE (Etat Civil)	96
TRAVAUX ECOLE JULES FERRY - ANNEE 2	970
REHABILITATION PIGEONNIER DE LA GARE (pour location)	50
VEHICULES (Bus et véhicule Mongie + 3 vélos électriques + tracteur)	90
STATUE OFFICE DE TOURISME	22
COLOMBARIUM (35 CASES)	17
REPLACEMENT DU TAPIS DE CHUTE DU MUR D'ESCALADE	8
REFECTION FRONTON	20
ECLAIRAGE PUBLIC (SUBV° EQUIP. SDE)	68
VOIRIE ET TROTTOIRS ACCESSIBILITES	
Ville	140
Hameaux	90
La Mongie	50
OPERATION FACADES	50
EXTENSION ZONE DE RENCONTRE (ABORDS OT)	469
SQUARE ARISTIDE BRIAND	50
PLAN DE DESHERBAGE	16
REPLACEMENT HORODATEURS	75
PUP DES VERGES	52
LA MONGIE	
Fraise à neige	12
Barrières bois	22
Paravalanches	50
Réhabilitation du centre administratif	575
ABATTAGE ARBRES	20
NUMEROTATION SOULAGNETS ET LESPONNE	5
ACHAT DE BORNES ELECTRIQUES	4
TOTAL	3 723
EMPRUNT ENVISAGE	681 K€

IV – QUELQUES DONNEES SUR LES BUDGETS ANNEXES

Ils sont au nombre de 3 :

- Budget annexe de l'eau
- Budget annexe de l'assainissement
- Budget annexe de l'activité thermique et thermoludique (ATT)

et permettent la gestion individualisée de ces services, pour des raisons qui peuvent être réglementaires ou propres à la collectivité.

4-1 BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Son **fonctionnement** est financé par la surtaxe en eau potable, prélevée auprès des consommateurs et reversée à la Commune par le fermier, ainsi que la redevance du Syndicat d'Adduction d'Eau Potable de Tarbes Sud. Il convient de noter que depuis quelques années, le produit de la surtaxe est relativement stable.

Le produit de la surtaxe est prévu à hauteur de 165 K€ et le produit de la redevance du Syndicat AEP, à hauteur de 175 K€.

Ces produits permettent :

- le financement des charges du service (entretien divers, analyses, remboursement de frais au budget principal)
- la couverture de la dette contractée pour le financement des équipements (réseaux) mis à disposition du fermier, l'amortissement réglementaire de ceux-ci,
- ainsi que l'autofinancement des équipements nouveaux à réaliser.

La section d'**investissement** est portée à 750 K€ dont 440 k€ de travaux (dont 40 K€ en Reste à Réaliser). Il n'est toujours pas prévu de contracter d'emprunt sur ce budget en 2017.

EN K€ HT	COUT
Remplacement DN 400 + Sarre (Dernière tranche Jubinal Coustous)	125
Sectorisation Bas Service	30
Remplacement DN 100 Parc Malye	150
Travaux périmètre de captage	40
Travaux divers	57
TOTAL TRAVAUX	402
EMPRUNT ENVISAGE	0 k€

42 LE BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

Le principe du financement de son **fonctionnement** est le même que pour le budget annexe de l'Eau, à savoir la surtaxe en eau potable.

Le produit généré de la surtaxe est également relativement stable depuis quelques années et devrait s'établir à 475 K€ en 2017. S'ajoute la participation au fonctionnement et à l'investissement du SIVU Las Aygues et de la Commune de Pouzac à hauteur de 56 K€.

Est prévue également une prime pour épuration versée à la collectivité par l'Agence de l'Eau et dont le montant est fonction des efforts d'assainissement réalisés, évaluée pour 2017 à 29 K€.

Ces trois produits cumulés permettent, comme pour le budget annexe de l'Eau, le financement de l'assainissement avec ses charges courantes (entretien divers, personnel, remboursement de

frais au budget principal...), la dette à rembourser, l'amortissement des équipements, ainsi que l'autofinancement des projets nouveaux.

La section d'**investissement** est portée à 1 142 K€ : 590 K€ de travaux 2017 (et 122 K€ en report de 2016) ; le diagnostic ayant mis en évidence la nécessité de gros travaux en matière d'assainissement.

Pour le financement de ces opérations d'investissement, il sera nécessaire de procéder à la contractualisation d'un emprunt aujourd'hui estimé à 508 K€.

EN K€ HT	COÛT
Réseau EU Pyrénées/ Jubinal	560
Travaux divers	30
TOTAL TRAVAUX	590
EMPRUNT ENVISAGE	508 K€

43 LE BUDGET ANNEXE DE L'ACTIVITE THERMALE ET THERMOLUDIQUE

Son **fonctionnement** est financé par la vente de l'eau thermale (pour un montant prévisionnel similaire à 2016, soit 450 K€) et la redevance de l'affermage de SEMETHERM DEVELOPPEMENT (pour un montant prévisionnel de 915 K€).

Ces produits permettent :

- le financement des charges courantes (électricité, fournitures, analyses, remboursement de frais au budget principal...),
- la couverture de la dette contractée pour le financement des équipements, l'amortissement réglementaire de ceux-ci,
- ainsi que l'autofinancement des équipements nouveaux à réaliser.

La section d'**investissement** est portée à 951 K€ (dont 35,8 K€ de travaux 2017 et 405 K€ de remboursement de capital).

Le financement sera assuré essentiellement par l'autofinancement.

EN K€ HT	COÛT
Automatisation des vannes (MOE)	5,8
Automatisation des vannes (Travaux)	30
TOTAL TRAVAUX	35,8
EMPRUNT ENVISAGE	0 K€

Il convient également de souligner que l'activité thermale et thermo ludique de Bagnères-de-Bigorre, génère, pour la Commune, des revenus.

Tels sont les éléments financiers qui seront détaillés à l'occasion du vote du budget primitif 2017 qui sera voté lors du Conseil Municipal du 4 avril 2017